



Agir pour construire

S O U T I E N À D o m i n i q u e H É Q U I N

**Lors du Comité de Groupe du 13 mars 2002,
la délégation du Syndicat Unifié a déclaré à Bruno METTLING :**

« Vous avez donné des consignes à la direction de la Caisse d'épargne du Pas de Calais afin qu'elle engage une procédure de licenciement à l'encontre de l'un de ses militants syndicaux, Monsieur Dominique HEQUIN, pour des faits qui lui seraient reprochés à l'occasion d'une manifestation organisée par l'intersyndicale du groupe Caisse d'épargne, le 4 janvier 2002.

Selon nos informations, sa responsabilité dans ces « *dégâts matériels, en particulier des bris de glace de la porte principale de la Caisse Nationale* » n'est pas établie, alors que la mise à pied est quant à elle effective depuis longtemps, de même que le traitement à demi-salaire.

Il y a, nous semble-t-il, une certaine dissymétrie entre les actes répréhensibles supposés et les mesures déjà prises par son employeur sur vos recommandations. En tout état de cause si ces accusations étaient vérifiées, ce qui n'est absolument pas le cas, il y aurait disproportion manifeste entre un bris de glace et la « *liquidation professionnelle* » de notre collègue.

D'une manière plus générale, il est évident que les mouvements sociaux sont une source d'affrontements susceptibles de se radicaliser quand l'une des parties refuse obstinément d'entendre l'autre. C'est en voulant délibérément ignorer cette évidence que la Caisse Nationale génère au sein du personnel un ... agacement, pourtant encore très largement contenu, mais qui pourrait conduire ici ou là à des écarts regrettables.

Dans un tel contexte, en poursuivant une procédure de licenciement à l'encontre de ce représentant syndical, vous et ceux qui vous conforteraient dans cette voie, prendriez une part prépondérante dans l'embrasement d'un climat social déjà amplement dégradé.

Alors que la tension est extrême et que nous ne pouvons que déplorer la façon dont le droit disciplinaire a été galvaudé par vos représentants, leurs attendus comme leur vote étant très éloquentes (les trois représentants patronaux ont voté pour le licenciement), nous vous enjoignons à ne pas commettre l'irréparable et à abandonner ce funeste projet ! »

Les élus du Syndicat Unifié au Comité de Groupe

